

DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

Cette fiche doit être complétée et retournée à la Communauté de Communes du Pays Foyen (2 avenue Georges Clémenceau BP 74 33220 PINEUILH ou à l'adresse mail : j.fillastre@paysfoyen.fr) après en avoir conservé un exemplaire. **La vérification du fonctionnement de l'installation fera l'objet d'une facture d'un montant de 125 € TTC émise par la Communauté de Communes du Pays Foyen.**

Je soussigné(e)....., sollicite le SPANC de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour une vérification du fonctionnement et de l'entretien du système d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une transaction immobilière.

PROPRIÉTAIRE(S)/ VENDEUR(S)

Noms et Prénoms des propriétaires :

Adresse complète des propriétaires :

N° de téléphone des propriétaires :

IMMEUBLE À CONTRÔLER

OCCUPANT(S) Noms et Prénoms de l'occupant :

Adresse (et commune) de l'immeuble à contrôler :

N° section et n° parcelle :

Personne à contacter pour la visite :

N° de tél. :

Si le rapport est à envoyer par messagerie électronique, veuillez préciser, l'adresse mail pour envoi :

Merci de tenir à disposition, lors de la visite du technicien, les bons de vidanges, plans, factures de votre installation. Nous vous rappelons que les ouvrages (fosses, regards, etc.) doivent être accessibles pour la réalisation du contrôle et pour l'exactitude des informations qui apparaîtront dans le compte-rendu. L'ouverture des tampons au moment de la visite est à la charge du propriétaire (ou de son représentant).

Fait à, le :

Signature du demandeur :